



Assurance complémentaire d'hospitalisation

Confort et sécurité sur mesure

- » L'assurance complémentaire d'hospitalisation vous permet de déterminer le confort souhaité et vous garantit le libre choix du médecin spécialiste et de l'établissement dans lequel vous désirez séjourner lors d'une hospitalisation.

L'assurance obligatoire des soins prend en charge, en Suisse, les hospitalisations en division commune au tarif hospitalier de votre canton de résidence. Lorsque vous choisissez de vous faire hospitaliser hors de votre canton, une partie des coûts reste donc, dans bien des cas, à votre charge.

Des frais importants vous incombent également si vous souhaitez être traité en clinique ou en division mi-privée/privée par le médecin spécialiste de votre choix.

Notre assurance complémentaire d'hospitalisation vous offre le choix entre quatre niveaux de couverture pour une prise en charge intégrale de vos frais d'hospitalisation en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Vos avantages

- Une couverture d'assurance en cas de maladie, d'accident et de maternité*
- La prise en charge des différences de tarifs hospitaliers en cas de traitement hors canton
- Le libre choix du médecin à l'hôpital (pour les niveaux 2, 3 et 4)
- Le confort d'une chambre individuelle ou à deux lits (pour les niveaux 2, 3 et 4)
- Un montant journalier alloué en cas d'hospitalisation à l'étranger

* un délai de carence de 12 mois est applicable pour la maternité

Prestations de l'assurance complémentaire d'hospitalisation

- **Niveau 1:** division commune, chambre à plusieurs lits
- **Niveau 2:** division mi-privée, chambre à deux lits
- **Niveau 3:** division privée, chambre à un lit
- **Niveau 4:** division privée, chambre à un lit, avec prise en charge généreuse des coûts à l'étranger

Prestations	Confort hospitalier	Libre choix du médecin	Libre choix de l'établissement hospitalier*	Prise en charge intégrale des coûts en Suisse	Prise en charge maximale à l'étranger
Niveau 1 Division commune	Chambre à plusieurs lits		✓	✓	Fr. 500.-/jour
Niveau 2 Division mi-privée	Chambre à deux lits	✓	✓	✓	Fr. 1'000.-/jour
Niveau 3 Division privée	Chambre à un lit	✓	✓	✓	Fr. 1'500.-/jour
Niveau 4 Division privée	Chambre à un lit	✓	✓	✓	Fr. 3'000.-/jour

* Le libre choix parmi tous les hôpitaux et cliniques reconnus par le Groupe Mutuel

Economie de prime

Pour les niveaux 2, 3 et 4, il est possible de bénéficier de réductions de primes attractives en choisissant parmi les franchises suivantes:

- jusqu'à 25% de rabais pour une franchise de Fr. 1'000.-;
- jusqu'à 45% de rabais pour une franchise de Fr. 3'000.-.

Les conditions particulières d'assurance font foi.

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA / Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Opcion

